



AQUA FITNESS

Fiche inscription saison 2022/ 2023

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

.....

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Mail :@.....

CHOIX DES FORMULES :

- 30 Séances** : 206,00 euros. Valable 14 mois à date d'achat. Non remboursable.
Paiement par mensualisation possible
(fournir RIB) sur 10 mois, 1^{er} prélèvement Novembre 2022).
FORFAIT NOMINATIF.

Mensualisation : Il est nécessaire que le mandat autorisant le prélèvement soit bien complété, daté, signé, et accompagné du bon relevé d'identité bancaire.

Les prélèvements sont réalisés en 10 mensualités comme suit :

Pour 2022/2023 : début des prélèvements le 15 novembre 2022. Fin des prélèvements en août 2023.

Date limite pour la mise en place des prélèvements : 1^{er} octobre 2022

/!\ Au premier rejet du prélèvement, la somme entière du forfait devra être acquittée

- 10 Séances** : 108,00 euros. Valable 14 mois à date d'achat. Non remboursable.

- 5 Séances** : 59,00 euros. Valable 14 mois à date d'achat. Non remboursable.

.../...

T.S.V.P.

Centre Aquatique Port'Océane-10 quai ouest du port-85400 Luçon

Téléphone 0251560378 – www.port'oceane.fr



Je reconnais par la présente :

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur du Centre Aquatique Port'océane,
- Avoir pris connaissance du contenu et de la durée de validité de la formule choisie,
- Avoir un certificat médical en ma possession de non contre-indication à la pratique de l'activité Fitness Aquatique.
- Que les cours d'aqua Fitness n'ouvrent pas d'accès à la piscine en dehors des heures de cours. Pour accéder avant ou après les cours à la piscine, je dois m'acquitter d'une entrée piscine.

M'engage à :

- Réserver mes séances soit en ligne, soit à l'accueil 15min avant le début des cours, avec un maximum de 5 réservations d'avance, dont deux cours à la suite une fois par semaine.
- Payer toute séance réservée,
- Annuler toute réservation 2h avant en ligne, 24h à l'avance à l'accueil ou présenter un justificatif médical.

Être informé :

- Que l'accès aux activités Fitness, est réservé au plus de 18 ans.
- Que les enfants mineurs peuvent accéder aux activités sous deux conditions : présence d'un parent à la séance et signature d'une autorisation parentale.

Fait à Luçon le,

SIGNATURE